

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Lancement « procédure de renouvellement de contrat, rapport sur le principe de la délégation de service public (DSP)	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La poursuite de l'exploitation du service public d'assainissement collectif dans le cadre d'une DSP d'une durée de 12 ans, ✓ Le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartient ultérieurement à M Le Maire d'en négocier si besoin les conditions précisées conformément aux dispositions du Code de la Commande Publiques des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ M Le Maire à lancer a procédure de remise en concurrence du contrat de DSP et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat
Infaisabilité technique de la mise en accessibilité PMR concernant le site de la « Plaine de jeux »	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;">PREND ACTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De l'infaisabilité technique de la mise en PMR
Participation pour services rendus Prestations spécifiques RPQS annuel 2021 (Mission d'élaboration du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de Service de son service Assainissement)	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>La collectivité actionnaire soit son représentant légal, M Le Maire, a établir une convention avec la SPL ADTO/SAO afin de se prononcer, approuver ou donner son accord sur les propositions, le choix ou les documents qui lui auront été présentés par la Société</p>
Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements Modalités de publicité des actes pris par la commune	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'adopter la modalité de publicité des actes ✓ Publicité par affichage (panneau d'affichage se situant sur la grille extérieure de la mairie)
Règlement Intérieur « Jardins familiaux » à Angicourt	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 « abstention » M Aimé LECLERCQ <p style="text-align: center;">ADOpte</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le règlement intérieur des Jardins Familiaux en y apportant 2 rectifications : ✓ <u>RAJOUTER</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. IV Conditions générales d'utilisation <ol style="list-style-type: none"> 4.3 Entretien biologique <p style="text-align: center;"><u>Les produits phytosanitaires sont interdits sur le domaine public</u></p> ✓ <u>SUPPRIMER</u> 2. IV Conditions générales d'utilisation <ol style="list-style-type: none"> 4.4 Arrosage <p style="text-align: center;"><u>L'arrosage au tuyau est autorisé</u></p>

Convention d'occupation de « Jardins familiaux » à titre précaire et révocable (administrative et financière)	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les termes administratifs et financiers des Articles de la convention d'occupation des jardins familiaux à titre précaire et révocable tel que présenté lors de la présente séance du Conseil Municipal 																				
Révision tarification repas Cantine scolaire 2022/2023	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 « abstentions » Mme ALDEBERT Dominique et M FREMONT Jean-Pierre ✓ 2 voix « contre ». Mmes BERENGER Coralie et FANNY Génaux, <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La revalorisation de la tarification repas cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 comme suit : <p>Tarif Angicourt : 5,30€ Tarif extérieur : 6,30€</p>																				
Création d'emplois saisonniers et ou contractuels pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De créer 10 emplois contractuels et saisonniers pour l'année 2022 (01 janvier au 31 décembre), ✓ Précise que la durée hebdomadaire des emplois n'excédera pas 35/h semaine soit: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 agents techniques à temps complets, 2 agents techniques à temps non complets et 1 agent administratif à temps complet ✓ Que la rémunération sera attachée à l'échelle indiciaire de celle des adjoints techniques territoriaux et à celle des adjoints administratifs territoriaux, ✓ Modifie le tableau des emplois permanents de la commune 																				
Revalorisation de l'enveloppe du RIFSEEP	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 « abstention », Mme GENAUX Fanny, <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La revalorisation de grille de montants des plafonds annuels IFSE concernant les échelles C1 à C4, s'agissant d'une composante des 2 parties qui constituent le RIFSEEP (les montants plafond évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat) de la façon suivante : <table border="1" data-bbox="775 1720 1433 1899"> <thead> <tr> <th colspan="2">Groupes de fonctions</th> <th>Montant plafond IFSE</th> <th>Montant plafond CIA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Secrétaire de mairie</td> <td>6 000€</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td>C2</td> <td>ADJ ADM polyvalent</td> <td>6 000€</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td>C3</td> <td>ATSEM</td> <td>6 000€</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td>C4</td> <td>Adjoint technique</td> <td>6 000€</td> <td>1 000€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Attendu que les autres points (hormis la revalorisation des plafonds annuels IFSE) contenus dans la délibération n°2018/34 en date du 22 novembre 2018 restent inchangés.</p>	Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	C1	Secrétaire de mairie	6 000€	1 000€	C2	ADJ ADM polyvalent	6 000€	1 000€	C3	ATSEM	6 000€	1 000€	C4	Adjoint technique	6 000€	1 000€
Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA																			
C1	Secrétaire de mairie	6 000€	1 000€																			
C2	ADJ ADM polyvalent	6 000€	1 000€																			
C3	ATSEM	6 000€	1 000€																			
C4	Adjoint technique	6 000€	1 000€																			
Délibération soumettant à autorisation les divisions parcellaires (DP)	M RUHAUT Laurent	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De soumettre à Déclaration Préalable (DP) prévue par l'article L421-4 du Code de l'Urbanisme les 																				

		<p>divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées qui ne sont pas soumises à permis d'aménager,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Que cette décision s'applique à l'ensemble du territoire de la commune, ✓ De dire que cette décision prendra effet immédiatement, ✓ D'autoriser M Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
Acquisition de parcelles zone naturelle	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 « voix » contre, Mmes ALDEBERT Dominique et GENAUX Fanny, <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De se prononcer sur l'exercice de son droit de préférence ✓ D'autoriser M Le Maire à signer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces 2 parcelles de bois lieudit « Les osiers » zones naturelles : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Cadastree Section N n°141 ❖ Cadastree Section C n°652

L'ordre du jour du Conseil Municipal est fixé à 21h10

Le Maire
Michel DELAGRANGE


